

**COMMUNE DE SAINT JUST**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 novembre 2019**

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint M. Patrick LEVET, adjoint, Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Daniel CROISY, M Luc ALLEMAND, Mme Catherine FLAMAND

Excusés : M. Pascal PERREAUD, donne pouvoir à M Gabriel SUCHET,  
Mme Mathilde MIGNOT, donne pouvoir à Mme Audrey MARIE, adjointe,

Le compte rendu du 24 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

**REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement Local de Publicité en cours depuis 1998, doit être remplacé avant le 20 juillet 2020.

Une réunion a eu lieu entre les cinq communes concernées par le règlement commun actuel (Bourg en Bresse, Saint Just, Viriat, Peronnas, Saint Denis). Un projet de règlement commun a été élaboré, chaque commune doit maintenant délibérer avant fin décembre 2019. Si aucun accord n'intervient entre les 5 communes, un RLP sera imposé par le Préfet. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement.

Le Conseil à l'unanimité accepte le projet de règlement, charge le maire de le mettre en œuvre.

**CLECT : Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées**

Chaque commune a délibéré courant octobre, sur les attributions de compensation 2019 fixées de façon dérogatoire.

La communauté d'Agglomération CA3B a évalué les conséquences financières du transfert de compétence entre les communes et CA3B, lors de la réunion du 05 novembre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 05 novembre 2019.

**VOIRIE 2020** : une réunion CA3B a lieu le 12 novembre.

Le montant budgétaire de la politique communautaire disponible pour les travaux sur la voirie communale, n'est pas encore connu. CA3B doit recalculer les droits des communes de l'ex Communauté de Communes de La Vallière. Le marché EUROVIA est dénoncé, un nouveau marché est en cours d'attribution.

Des travaux de réfection de la chaussée des chemins de Pombeau et de Rosepommier, détériorés pendant les travaux de construction de la Rocade Sud-Est, auront lieu le 16 décembre, ou reportés au 16 février 2020 en cas d'intempérie.

**Rétrocession des voies de lotissement**

L'Allée des Prés de Saint Just a été rétrocédée à la commune et intégrée à la voirie communale.

L'allée de la Palonnière et l'allée des Pommiers, sont toujours propriété des colotis, en l'absence de suite donnée par les colotis, concernant une éventuelle rétrocession

Une réunion sur un projet de « voie verte » qui traverserait Saint Just aura lieu le 29 novembre à 10 h en mairie.

**CESSION GRATUITE DE TERRAIN**

L'acte de vente concernant l'échange tripartite de terrain entre la commune, Système U et APRR (A40) est maintenant signé.

Les échanges de terrain entre la commune et les consort Sulpice et Louis, Chemin de la Chagne, restent à finaliser.

**ONF : AFFOUAGE**

Monsieur Rignanese expose : il n'y a que cinq affouagistes d'inscrits. Les garants de coupe marqueront les lots dans la parcelle N° 13.

## **BP 2020**

Il sera voté avant les élections municipales de mars 2020.

## **CANTINE**

Le repas végétarien hebdomadaire est mis en place, il est très diversifié et apprécié.

Le repas de Noël le 20 décembre sera offert aux enfants, par la commune.

Le service d'accueil minimum sera mis en place si besoin le 05 décembre, jour d'appel à la grève.

## **FLEURISSEMENT**

Yvette Bonnet informe le Conseil Municipal que le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris confirme le classement 1 fleur de Saint Just. Le jury a relevé un fleurissement harmonieux particulièrement autour de la mairie. Les recommandations ont été suivies ; moins de jardinière et plus de plantes vivaces, moins gourmandes en eau. Le patrimoine arboré est bien entretenu, le mélange des essences présentes sur la commune est appréciable.

Monsieur le Maire félicite tous les élus et les employés qui se sont investis dans le fleurissement. La commune va acquérir le panneau comportant le nouveau logo.

## **AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ROSEPOMMIER**

Monsieur Rignanese informe le Conseil Municipal que la commission a retenu des jeux et des bancs en bois ; 1 balançoire, 1 « tapis volant », 1 petit train, 2 jeux à ressort.

C'est l'entreprise JPP direct qui a été retenu pour un total TTC de 8 880.18 €. CHAGNEUX ENVIRONNEMENT sera chargé de la pose réglementairement pour un montant de 12 977.70 € TTC. La mise en place sera effectuée début 2020. Avant signature des 2 devis, Monsieur le Maire demande que l'entreprise responsable de la pose, produise une attestation indiquant qu'ils assurent la responsabilité de la pose.

## **SIEA**

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 29 novembre à Ambérieu en Bugey.

Le solde du programme d'éclairage public 2015, fait apparaître un solde de 1 572.05 € qui sera remboursé à la commune.

## **INFORMATIONS**

- Le compte-rendu du Conseil d'école du 07 novembre établi par Madame la Directrice n'avait pas été transmis avant la réunion du Conseil Municipal.
- L'association ADAPA remercie la commune pour la subvention reçue :
- La Fédération Française d'Équitation informe que le Centre Equestre a obtenu une 3<sup>ème</sup> place au championnat de France de sauts d'obstacles.
- CA3B le projet d'extension du Pôle multi-accueil est en cours de réflexion
- Patrick Levet donne le compte rendu de la réunion des bénévoles de la bibliothèque qui compte 249 adhérents et propose des activités autour du livre.
- La distribution des colis aux aînés aura lieu à partir du 12 décembre, le repas pour ceux qui peuvent se déplacer, aura lieu le 09 décembre.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 19 décembre à 18h.**